

ANNEXE 1

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT AUTORISÉE DU 1^{er} JANVIER au 31 DÉCEMBRE INCLUS, SUR LES PARCOURS SUIVANTS (les parcours sont balisés sur place) :

DOMAINE PUBLIC :

Rivière et commune	Lot	Limite amont	Limite aval	Rive	Longueur
Le Loir	N° 1 à 3	Lieu-dit « La Pointe » commune de Chahaignes	Barrage de Nogent sur Loir	Droite et gauche	17 800 m
	N° 4	Barrage de Nogent-sur-Loir	Pont de l'Autoroute A28	Droite et gauche	2 240 m
	N° 5	Le long du chemin de Bruant, en amont de la diffluence du Loir et du bras d'alimentation du Moulin de Rotrou		Gauche	650 m
	N° 11 et 12	Barrage de la Courante	Barrage de Vilaines	Droite	4 240 m
	N° 13	Barrage de Vilaines	Barrage de Ponton	Droite et gauche	1 900 m
	N° 14	Barrage de Ponton	Barrage de Mervé	Gauche	1 500 m
	N° 15	Barrage de Mervé	Confluence avec le ruisseau du Portineau	Droite et gauche	1 100 m
	N° 15	Confluence avec le ruisseau des Cartes	Barrage des Iles	Droite et gauche	1 730 m
	N° 16	Barrage des Iles	Barrage des Belles Ouvrières	Droite et gauche	4 000 m
	N° 17	Barrage des Belles Ouvrières	Confluence avec le ruisseau de Leuray	Droite et gauche	1 700 m
	N° 19	Pont de la ligne SNCF	Barrage des Pins	Droite et gauche	4 000 m
	N° 20	Barrage des Pins	Barrage des Navrans	Droite et gauche	1 900 m
N° 22 et 23	Barrage de Bazouges	Limite départementale avec le Maine-et-Loire	Droite et gauche	4 800 m	
La Sarthe	N° 1 à 16	50 m à l'aval du barrage d'Enfer	Limite départementale de la Sarthe avec le Maine-et-Loire	Droite et gauche	86 km

DOMAINE PRIVÉ :

Rivière et commune	Limite amont	Limite aval	Rive	Longueur
La Sarthe JUILLÉ	300 m en amont du Pont de la R.N. 138 à la hauteur du 1 ^{er} bungalow	Pont de la R.N. 138	Droite	300 m
La Sarthe STE-JAMME-SUR-LOIR	250 m en amont du pont de la R.D. 38	Pont de la R.D. 38	Droite	250 m
L'Huisne MONTFORT-LE-GESNOIS	Terrain municipal « Pré de la Marine »		Gauche	300 m
L'Huisne LA-FERTÉ-BERNARD	Pont de bois au lieu-dit « Le Brisson »	Confluence avec le canal des Ajeux	Droite	1 500 m
Le Loir RUILLE-SUR-LOIR	Terrain communal « Le Gatz »		Droite	1 500 m
Le Loir RUILLE-SUR-LOIR et LA CHARTRE/LE-LOIR	De part et d'autre de la limite communale entre Ruillé-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir, sur l'emprise du chemin communal longeant Le Loir		Droite	1 800 m

PLANS D'EAU :

ARNAGE	La Gemerie – Le Mans Métropole
FILLÉ-SUR-SARTHE	Fédéral des Rouanneraies
LA CHARTRE/LE LOIR	Communal de La Rougeraie
MAMERS	Communal de La Grille